

Villejuif, le 28 juillet 2016



## INTÉRESSEMENT : CFDT - CGT - FO obtiennent une formule + sécurisée et + distributive

Le refus de 3 organisations syndicales de cautionner un texte d'accord bien trop risqué a contraint la direction à rouvrir les débats.

Sous le coup de la colère, la direction a orchestré une campagne de communication partielle et partielle. Revenue à la raison, à l'issue d'une ultime séance de négociation mouvementée, la direction a enfin proposé d'améliorer le texte d'accord qui s'appliquera pour les exercices 2016, 2017 et 2018. **Il existait donc bien des solutions alternatives ...**

### Quels sont les avantages des 3 nouvelles lignes ajoutées dans le texte d'accord ?

- Pour chaque exercice, les éléments exceptionnels seront neutralisés afin que le Résultat d'Exploitation avant impôt (base de calcul de l'intéressement) en soit préservé et reflète davantage votre activité. En extrapolant sur le résultat du premier trimestre, **cela pourrait représenter environ 100 millions d'euros en plus pour 2016**. Ainsi, le risque de ne pas atteindre le seuil de 530 millions, indispensable pour percevoir de l'intéressement (2/3 de la RVC), s'éloigne fortement.
- Pour chaque exercice, ce Résultat d'Exploitation « retraité » devrait donc être supérieur au Résultat d'Exploitation « classique » qui servait jusqu'alors de base de calcul. **Ce retraitement devrait ainsi mécaniquement augmenter significativement le montant qui sera perçu par chaque salarié.**

Ayant obtenu pour vous ces garanties supplémentaires, **CFDT, CGT et FO sont donc signataires** d'un texte qui conforte le versement d'un intéressement bien que les prochains résultats s'annoncent malheureusement en forte baisse.

Toutefois, « *résultats en forte baisse* » signifie forcément **MOINS** d'€ en 2017 (au titre de l'exercice 2016) par rapport à ce que vous avez perçu cette année au titre de l'exercice 2015. La tromperie de la direction et du SNB est là : si le texte proposé fin juin à la signature était effectivement « *quasi identique* », direction et SNB se gardaient bien de vous informer sur les perspectives de résultats. Pourtant tout le monde peut comprendre que 9,7% de 1000 n'est pas égal à 9,7% de 500. Pour obtenir **PLUS** ou au moins égal, on ne pouvait compter ni sur la direction, préférant privilégier l'actionnaire plutôt que les salariés, ni sur le SNB, préférant la signature facile et la plume électorale. **Il fallait juste du courage et beaucoup de détermination pour sécuriser le versement d'un intéressement bonifié.**

De plus, vous pouvez compter sur CFDT, CGT et FO pour demander la révision de l'accord en 2017, comme le prévoit l'article 12 de l'accord, si les perspectives de résultat le nécessitaient.

Si le SNB avait obtenu 30% des voix aux dernières élections professionnelles chez LCL, vous vous seriez retrouvés avec un accord RVC extrêmement risqué en terme de déclenchement et de toute façon, beaucoup moins distributif.

**Sans conteste, la préoccupation première de nos 3 organisations syndicales est et restera la défense de vos intérêts**